



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



RAPPORT ANNUEL 2014 DU RÉGIME DE PENSION DE LA BANQUE DU CANADA



Le *Rapport annuel du Régime de pension* peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique

Département des Communications

Banque du Canada

234, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Téléphone : **613 782-8111; 1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)

Courriel : publications@banqueducanada.ca

Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada 2015

Table des matières

Votre régime en un coup d'œil.....	3
Message de la présidente.....	4
Gouvernance du Régime de pension.....	6
Actif du Fonds et stratégie de placement.....	7
Évaluation actuarielle	10
Administration des pensions.....	12
Définitions de certains termes courants du domaine des pensions.....	14
États financiers résumés.....	15
Renseignements additionnels	22

Votre régime en un coup d'œil

- Le Régime de pension de la Banque du Canada (le « Régime ») comptait 3 525 participants à la fin de 2014 (Figure 1).
- Les prestations de retraite versées à même le Fonds de pension en fiducie (le « Fonds de pension » ou le « Fonds ») ont continué d'augmenter, s'établissant à 42,1 millions de dollars en 2014 (Figure 2).
- La valeur de l'actif net du Fonds a progressé, passant de 1 334 millions de dollars à la fin de 2013 à 1 495 millions de dollars à la fin de 2014 (Figure 3).
- Le Fonds a dégagé un rendement de 12,8 % en 2014, soit un taux similaire à celui affiché par le portefeuille de référence (12,9 %).
- Selon l'approche de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en partant du principe qu'il existera toujours), le Régime affichait un excédent actuariel de 283 millions de dollars (Figure 4) et un ratio de capitalisation de 126 % au 31 décembre 2014.
- Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en partant du principe qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent actuariel de 36 millions de dollars (Figure 4) et un ratio de solvabilité de 102 % au 31 décembre 2014.
- En 2014, la Banque a versé 26 millions de dollars au Fonds, dont 5 millions dans le cadre de ses efforts visant à réduire l'insuffisance de solvabilité que présentait le Régime à la fin de 2013.

Figure 1 : Participants
(au 31 décembre 2014)

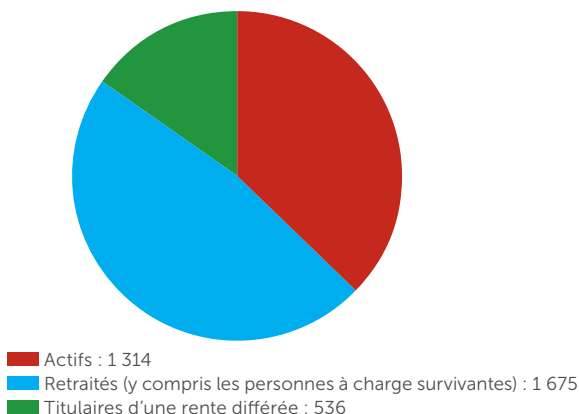


Figure 2 : Paiements effectués à même le Fonds – 2012-2014

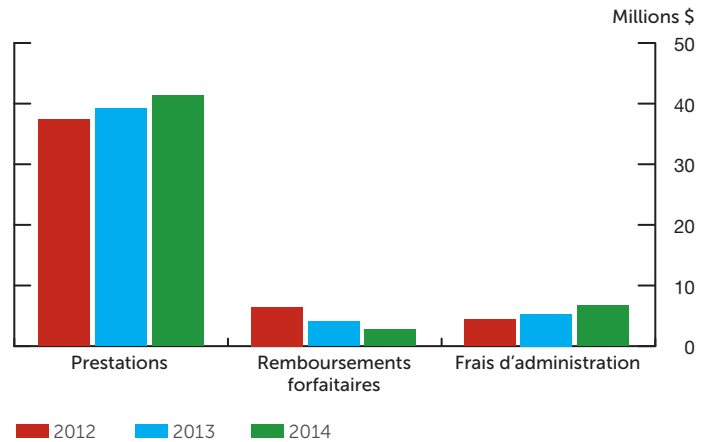


Figure 3 : Actif net du Fonds – 2010-2014
(au 31 décembre)

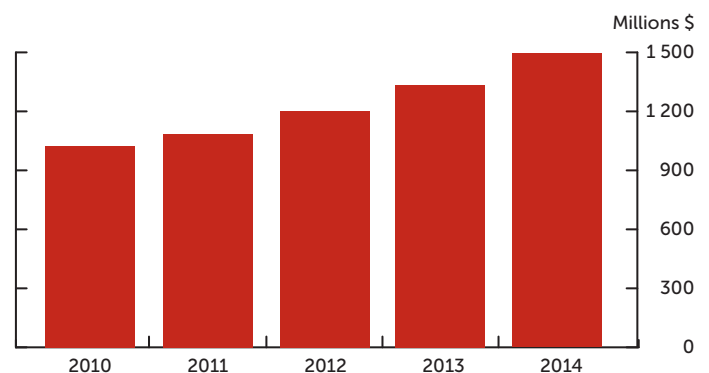
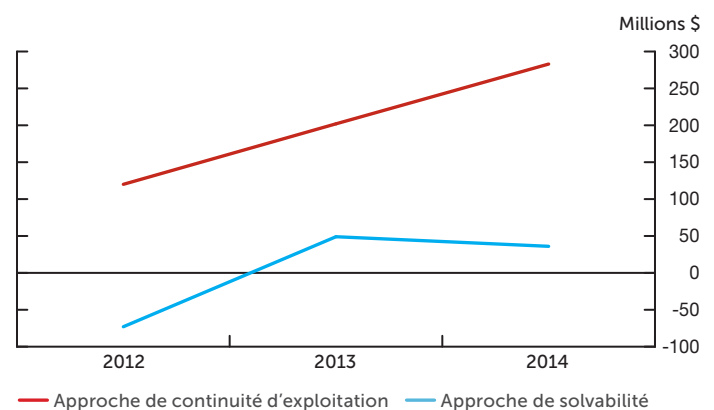


Figure 4 : Situation de capitalisation du Régime – 2012-2014
(au 31 décembre)





Message de la présidente

Je suis heureuse de faire rapport sur le Régime de pension de la Banque du Canada pour 2014. Le Régime constitue un avantage important pour nos employés et, comme par le passé, environ 20 % d'entre eux seront admissibles à une pension non réduite au cours des cinq prochaines années – il demeure donc une priorité pour une grande partie de notre effectif.

Les membres du Comité des pensions de la Banque et l'équipe d'experts qui gère le Régime ont à cœur d'obtenir les meilleurs rendements possible sur les placements dans une perspective à long terme, tout en maintenant un profil de risque relativement bas. Ensemble, ils veillent à ce que nous puissions continuer à satisfaire à notre obligation de garantir un revenu de retraite sûr à nos retraités actuels et futurs.

La situation du Régime

Le rendement des placements du Fonds de pension en fiducie a atteint 12,8 %, soit un taux similaire à celui enregistré par le portefeuille de référence (12,9 %) et supérieur à celui obtenu au dernier exercice (10,9 %). Ces niveaux de rendement témoignent des avantages que procure une stratégie de placement bien diversifiée.

Selon l'approche de continuité d'exploitation, le Régime est entièrement provisionné, ce qui signifie que son actif est suffisant pour financer les prestations constituées ou payables dans le cadre du Régime. À la fin de 2014, le Régime affichait un ratio de capitalisation de 126 %, indiquant un actif supérieur de 26 % à la valeur des obligations au titre des prestations, et un excédent de 283 millions de dollars, comparativement à un ratio de capitalisation de 120 % et à un excédent de 202 millions de dollars à la fin de 2013.

Selon l'approche de solvabilité (qui part du principe que le Régime prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent de 36 millions de dollars, contre 49 millions de dollars à la fin de 2013, et un ratio de solvabilité de 102 %, soit un actif dépassant de 2 % le passif de solvabilité du Régime, comparativement à 104 % au dernier exercice.

L'amélioration notable de notre situation financière selon l'approche de continuité d'exploitation tient au solide rendement du Fonds. Bien que ce rendement élevé ait également eu une incidence positive sur notre situation de solvabilité, la réduction du taux d'actualisation selon la base de solvabilité a largement contrebalancé cet effet.

Autres nouvelles

Il est important de veiller à ce que les membres du Comité des pensions de même que ceux du Comité d'administration des pensions et du Comité de placement du Fonds de pension soient au courant des dernières tendances en matière de gestion des régimes de retraite afin d'assurer une saine gestion de notre régime. En 2014, nous avons assisté à une séance pour connaître les faits récents concernant la gouvernance des régimes de retraite, l'obligation fiduciaire et les principes de placement des fonds de retraite.

Afin de respecter notre engagement à assurer une composition optimale des placements, nous faisons appel régulièrement à une société externe pour analyser la répartition de nos actifs. Nous ferons état des recommandations ou mesures découlant de l'examen de cette année, le cas échéant, dans la livraison de l'automne 2015 du bulletin *Info-pension*.

Enfin, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux membres du Conseil d'administration Norman Betts et Wes Scott, qui se sont joints au Comité des pensions en 2014. Ils remplacent Phyllis Clark et Richard McGaw, que je tiens à remercier pour leur expertise et leur contribution de longue date. Je désire également exprimer ma gratitude à tous les membres du Conseil d'administration et à tous les employés qui ont mis à profit leurs compétences pour gérer le Régime au cours de l'exercice. Je suis fière de faire partie d'une équipe aussi talentueuse et dévouée.



Carolyn Wilkins
 Première sous-gouverneure
 Présidente du Comité des pensions

Gouvernance du Régime de pension

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque). Trois comités supervisent l'administration du Régime et le placement de ses actifs et prennent des décisions à cet égard. Ils surveillent également les services de placement fournis et le rendement des placements. Le Comité des pensions a été créé par le Conseil d'administration de la Banque pour exercer les fonctions d'administrateur du Régime et en faire rapport. Le Comité des pensions a mis sur pied, à son tour, deux comités, soit le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension, afin de l'aider à assumer ses responsabilités.

En 2014, Phyllis Clark et Richard McGaw ont quitté le Comité des pensions. Ils ont été remplacés par Norman M. Betts et Wes Scott.

Les membres des trois comités¹

Comité des pensions

Carolyn Wilkins, première sous-gouverneure (présidente)

Norman M. Betts, administrateur de la Banque

Colin Dodds, administrateur de la Banque

Wes Scott, administrateur de la Banque

Timothy Lane, sous-gouverneur

Jeremy Farr, avocat général et secrétaire général

Sheila Vokey, chef de la gestion des risques

Darcy Bowman, avocat-conseil (secrétaire)

Comité de placement du Fonds de pension

Grahame Johnson

chef, Gestion financière et Opérations bancaires (président)

Meyer Aaron
Marchés financiers

Étienne Lessard
Gestion financière et Opérations bancaires

Miville Tremblay
Marchés financiers

Eric Wolfe
Gestion financière et Opérations bancaires

Jean-Claude Primeau
directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

Comité d'administration des pensions

Colleen Leighton

conseillère
Administration générale (présidente)

Alexis Corbett
chef
Ressources humaines

Lucie Gauvin
Communications

Adelle Laniel
Services financiers

Marc Tremblay
Ressources humaines

Jean-Claude Primeau
directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

¹ Au 31 mai 2015

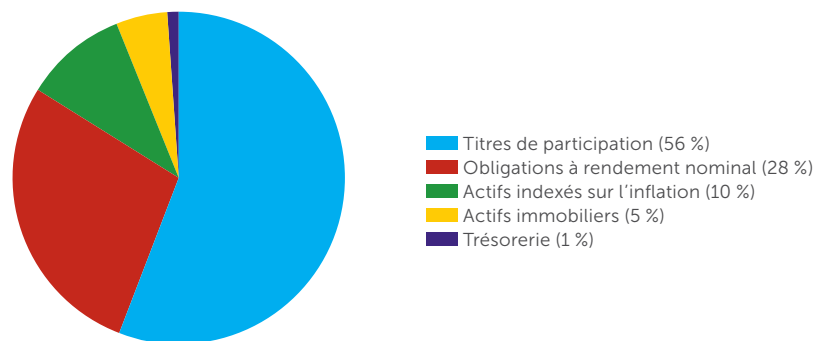
Actif du Fonds et stratégie de placement

Actif

Fidèle à ses principes de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers et de trésorerie (**Figure 5**).

La majeure partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur stratégie de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

Figure 5 : Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds en 2014^a
 (au 31 décembre 2014)



a. Points médians selon la politique de répartition

Placements

Les activités de placement courantes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de pension est guidé dans son travail par l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition pour chaque catégorie d'actifs.

Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires de portefeuilles externes du Fonds et mène annuellement une évaluation de rendement au nom du Comité des pensions.

Titres de participation

Le Fonds investit dans des titres de participation canadiens, américains, internationaux et de marchés émergents. Ces avoirs sont gérés à l'externe.

Titres à revenu fixe

Obligations à rendement nominal

Les avoirs de cette catégorie sont investis dans une combinaison d'obligations et de débetures canadiennes. La plupart de ces avoirs sont gérés à l'externe et visent à refléter fidèlement le profil global de risque et de rendement de l'indice de référence (indice obligataire global à long terme FTSE TMX Canada). Une petite tranche du portefeuille est administrée directement par la Banque afin de gérer la durée des placements à revenu fixe du Fonds.

Actifs indexés sur l'inflation

Les avoirs de cette catégorie comprennent des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada) et des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Actifs immobiliers

Le Fonds investit actuellement dans une gamme d'instruments immobiliers de différents secteurs et de différentes régions du Canada, gérés à l'externe. Il inclura également des placements dans d'autres pays au cours des prochaines années dans le but d'accroître la diversification.

Trésorerie

Le Fonds conserve des dépôts en espèces et des bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

Fonds en fiducie complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont le niveau de rémunération donne lieu à des prestations qui dépassent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses modalités sont calquées sur celles du Régime, et un fonds en fiducie distinct – le Fonds en fiducie complémentaire – a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.

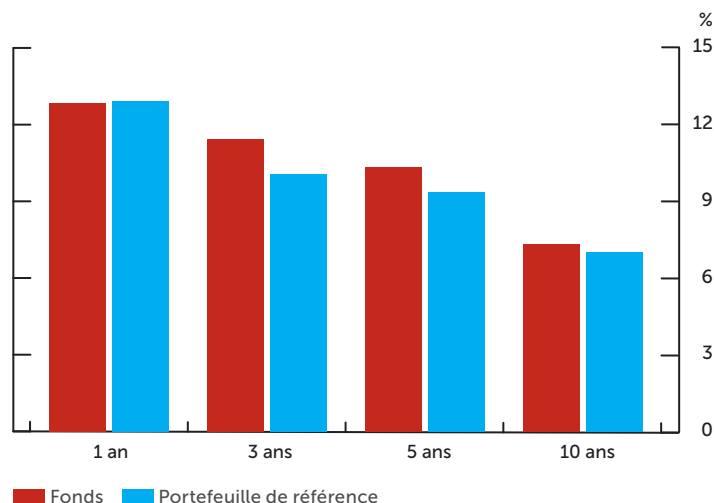
Rendement du fonds

Le rendement du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est établi à 12,8 %, soit un taux similaire à celui enregistré par le portefeuille de référence² (12,9 %)³.

Le portefeuille de référence est fondé sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P 500, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année selon le rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme consiste actuellement à atteindre un rendement de 5,5 %, ce qui équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2,0 % plus un rendement réel de 3,5 %, déduction faite des frais.

Figure 6 : Taux de rendement total du Fonds
 (au 31 décembre 2014)



² Le portefeuille de référence du Fonds repose sur un ensemble d'indices d'actions et de titres à revenu fixe, pondérés conformément à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Fonds.

³ Les taux de rendement indiqués dans le présent rapport ne tiennent pas compte des honoraires versés aux gestionnaires de placements.

Évaluation actuarielle

Situation financière du Régime pour 2014

Depuis l'apparition d'un déficit de solvabilité en 2008, durant la crise financière, la Banque procède à des évaluations actuarielles annuelles. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2014 montrent que la situation de continuité d'exploitation du Régime s'est améliorée, ce dernier affichant un excédent de capitalisation de 283 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 126 %. Le Régime présente un excédent de solvabilité de 36 millions de dollars, contre 49 millions de dollars en 2013, et un ratio de solvabilité de 102 %, contre 104 % au dernier exercice (voir les **Tableaux 1** et **2**)⁴. La diminution tient essentiellement à la baisse du taux d'actualisation selon la base de solvabilité, qui est déterminé par l'actuaire du Régime.

Tableau 1 : Situation financière selon l'approche de continuité
(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur lissée de l'actif	1 028	1 067	1 120	1 237	1 358
Passif de continuité	914	951	1 000	1 035	1 075
Excédent	114	116	120	202	283
Ratio de capitalisation (actif en pourcentage du passif)	112 %	112 %	112 %	120 %	126 %

Tableau 2 : Situation financière selon l'approche de solvabilité
(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2010	2011 ^a	2012 ^a	2013 ^a	2014 ^a
Valeur marchande de l'actif	1 022	1 082	1 199	1 331	1 491
Passif de solvabilité	1 143	1 178	1 272	1 282	1 455
Excédent (déficit) ^b	(122)	(96)	(73)	49	36
Ratio de solvabilité (actif en pourcentage du passif)	89 %	92 %	94 %	104 %	102 %

a. Les chiffres de 2011, de 2012, de 2013 et de 2014 sont fondés sur une nouvelle méthode d'évaluation de la solvabilité.
b. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme.

L'évaluation selon l'approche de solvabilité se fonde sur le scénario hypothétique et très peu probable de cessation du Régime. Elle suppose que, dans ce cas, la Banque continuerait d'administrer le Régime et d'en gérer l'actif, tout en veillant à respecter les engagements pris en matière de pension envers les participants au Régime. L'actif serait investi dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité, suivant les principes appliqués par les sociétés d'assurance pour la garantie des contrats de rente.

L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio. Dans le cas de l'évaluation de la solvabilité, l'actif est mesuré selon la valeur de marché, alors que dans le cas de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, il est mesuré en fonction de la valeur lissée.

⁴ Le montant de l'excédent qui figure dans les états financiers résumés est différent parce que la valeur de l'actif dans les états financiers est établie en fonction de la valeur marchande et non de la valeur lissée.

L'évaluation du passif selon l'approche de solvabilité est effectuée à partir des taux du marché des titres à revenu fixe en vigueur le 31 décembre. En revanche, l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation fait appel à un taux d'intérêt moyen à plus long terme qui reflète les placements du Fonds. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché servant à l'évaluation selon l'approche de solvabilité sont nettement inférieurs à la moyenne à long terme, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité.

Cotisations au Régime

En 2014, la Banque a versé 5 millions de dollars dans le but de réduire l'insuffisance de solvabilité que présentait le Régime à la fin de 2013. Cette somme s'ajoute aux cotisations ordinaires de 21 millions de dollars au titre des services rendus au cours de l'exercice. Depuis 2009, les paiements de la Banque au Fonds atteignent 244 millions de dollars, dont 125 millions pour remédier à l'insuffisance de solvabilité. Les cotisations des employés sont établies en fonction de la formule définie dans les règlements administratifs du Régime.

Pour la première fois depuis 2008, la Banque n'aura pas à effectuer de paiements spéciaux en 2015 pour rétablir la solvabilité, conformément aux exigences de la législation en matière de pension. Elle s'attend à verser au Fonds environ 22 millions de dollars en cotisations ordinaires pendant l'exercice.

Administration des pensions

Frais d'administration

Les frais imputés au Fonds sont examinés attentivement pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et qu'ils sont affectés conformément aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie.

Le **Tableau 3** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Le total des frais a augmenté en 2014, principalement en raison de la hausse des honoraires de gestion de l'actif. Les frais d'administration en pourcentage de l'actif net du Fonds se sont établis à 0,45 %, un résultat comparable à celui de régimes semblables.

Tableau 3 : Frais d'administration

(en milliers de dollars)

	2012	2013	2014
Honoraires de gestion de l'actif	3 033	3 916	4 961
Honoraires d'administration des pensions	510	454	484
Autres frais d'administration	801	915	1 069
Initiatives	201	99	246
<i>Total des frais</i>	4 545	5 384	6 760
Actif net au 31 décembre	1 201 573	1 334 320	1 494 551
Total des frais en pourcentage de l'actif net	0,38 %	0,40 %	0,45 %

Les honoraires de gestion de l'actif ont augmenté d'environ 1 million de dollars, principalement à cause de l'accroissement de l'actif du Régime et de la nomination d'un nouveau gestionnaire de fonds d'actions de marchés émergents, qui devrait permettre d'obtenir de meilleurs rendements pour le Fonds. Les honoraires d'administration des pensions ont connu une légère hausse attribuable au volume de transactions accru. Les autres frais d'administration ont crû surtout en raison des changements faits aux postes rémunérés par le Fonds ainsi que de l'intensification des services actuariels découlant des modifications à apporter aux méthodes d'évaluation. Les frais relatifs aux initiatives ont progressé par suite de plusieurs projets liés aux placements, qui ont été menés dans le but de mettre en œuvre les recommandations concernant la modification de notre portefeuille d'actifs en 2014.

Communications

La Banque communique avec les participants au Régime au moyen de ce rapport annuel et du bulletin annuel *Info-pension*. Ces deux publications sont diffusées à tous les participants en version papier. Les employés actifs peuvent consulter les versions électroniques dans Banque centrale (le site intranet de l'institution). De plus, le rapport annuel et la version intégrale des états financiers audités sont affichés dans le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca.

Les employés actifs trouveront également, dans Banque centrale, d'autres informations sur le Régime, y compris la façon d'estimer la pension qu'ils recevront à leur retraite de la Banque. Les participants au Régime peuvent adresser leurs questions au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Morneau Shepell), dont les coordonnées figurent à la page 22.

Audit des pensions

En 2014, la Banque a poursuivi son audit des renseignements sur les retraités. Elle a envoyé des formulaires à un autre échantillon de retraités pour qu'ils confirment leur nom et leurs coordonnées. Cette démarche importante fait partie de la diligence raisonnable dont l'institution doit faire preuve pour assurer une gestion rigoureuse des actifs du Régime.

La Banque communiquera chaque année avec un nouvel échantillon de retraités. Ce processus, qui doit être aussi simple que possible, se fonde à la fois sur les leçons tirées de notre expérience et sur les pratiques observées dans d'autres sociétés d'État qui effectuent régulièrement ce genre d'audit.

Définitions de certains termes courants du domaine des pensions

Déficit de solvabilité

Le déficit de solvabilité correspond à l'excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif à un moment précis.

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la situation de capitalisation d'un régime. Cette évaluation peut être effectuée selon deux approches différentes :

Approche de continuité d'exploitation

L'approche de continuité d'exploitation, ou approche de capitalisation, suppose que le régime existera toujours. Les hypothèses sont axées sur le long terme et portent sur des facteurs tels que les augmentations salariales et les taux d'intérêt, d'inflation, de départ à la retraite et de mortalité.

Approche de solvabilité

L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant au calcul de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer les charges à payer, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

Excédent de solvabilité

L'excédent de solvabilité correspond au montant de la valeur marchande de l'actif qui dépasse la valeur du passif de solvabilité à un moment précis.

Insuffisance de solvabilité

Selon la législation relative aux régimes de retraite, l'insuffisance de solvabilité s'entend du montant utilisé pour calculer les paiements annuels spéciaux devant être effectués afin de rétablir la solvabilité. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux de la Banque visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

Ratio de capitalisation

Le ratio de capitalisation, qui est appliqué dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, correspond à la valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation.

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité correspond à la valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est utilisé pour actualiser le montant des charges futures que devra payer un régime de retraite à prestations déterminées afin de calculer la valeur actuelle du passif, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

Valeur lissée de l'actif

La valeur lissée de l'actif sert à l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, alors que la valeur marchande est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers. Le lissage échelonne l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à accroître la stabilité des cotisations versées au régime.

États financiers résumés

au 31 décembre 2014

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Banque du Canada (la Banque) est le promoteur et l'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) et elle a créé relativement à celui-ci un fonds en fiducie, dont elle assure la tenue. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, à qui il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur du Régime.

Les états financiers du Régime, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et le jugement de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille également à ce que les renseignements fournis dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces.

Le Comité des pensions est chargé de superviser la gestion du Régime, et le Conseil d'administration de la Banque assume la responsabilité générale de l'approbation des états financiers. Le Comité rencontre la direction et l'auditeur externe pour examiner l'étendue de l'audit, revoir ensemble les conclusions et confirmer que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée procède chaque année à une évaluation actuarielle en règle du Régime, conformément aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

L'auditeur externe nommé par le Comité des pensions, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugés nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de son audit au Conseil d'administration de la Banque du Canada. L'auditeur externe dispose d'un libre accès au Comité des pensions pour discuter de la teneur de son audit et de ses conclusions.



Carolyn Wilkins

Première sous-gouverneure de la Banque du Canada et présidente du Comité des pensions



Carmen Vierula, CPA, CA

Chef des finances et chef comptable de la Banque du Canada

Ottawa (Canada)

17 juin 2015

OPINION DES ACTUAIRES

La Banque du Canada a confié à Mercer (Canada) limitée le mandat de procéder à l'évaluation actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) au 31 décembre 2014 selon le principe de continuité d'exploitation, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2014, selon le principe de continuité d'exploitation et conformément au chapitre 4600 du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada*). Les hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime sont les mêmes que celles qui ont servi à l'évaluation du Régime aux fins de la capitalisation. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la Banque du Canada à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables aux fins des présents états financiers, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là, de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la Banque du Canada d'autres renseignements dignes d'intérêt qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime est fondée sur :

- l'évaluation actuarielle du passif du Régime au 1^{er} janvier 2015 selon le principe de continuité d'exploitation aux fins de la capitalisation;
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par la Banque du Canada en date du 31 décembre 2014;
- les méthodes prescrites par le chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada* en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la Banque du Canada et Mercer (Canada) limitée ont établies.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse et nous les jugeons suffisants et fiables pour les besoins de l'évaluation. De plus, nous avons procédé à notre évaluation conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires. Nous avons effectué cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



J. Legault

Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



S. Crabtree

Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer (Canada) limitée

Ottawa
21 mai 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil d'administration de la Banque du Canada

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada au 31 décembre 2014, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 17 juin 2015.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite utilisées pour la préparation des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités. Les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. Ils répondent aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada au 31 décembre 2014, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux critères établis qui stipulent que les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. Ils répondent aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.



Comptables professionnels agréés, Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
17 juin 2015

État de la situation financière

	31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Actif		
Placements	1 495 013 205 \$	1 335 127 446 \$
Revenus de placement à recevoir	537 490	123 433
	1 495 550 695	1 335 250 879
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	999 495	930 921
Actif net disponible pour le service des prestations	1 494 551 200	1 334 319 958
Obligations au titre des prestations de retraite	1 074 912 000	1 035 040 000
Excédent du régime de pension	419 639 200 \$	299 279 958 \$

Au nom du Comité des pensions et du Conseil d'administration de la Banque du Canada



Carolyn Wilkins
 Première sous-gouverneure de la Banque du Canada et présidente du Comité des pensions



Carmen Vierula, CPA, CA
 Chef des finances et chef comptable de la Banque du Canada



Norman Betts
 Membre du Conseil d'administration de la Banque du Canada et membre du Comité des pensions

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse
<http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/direction-gouvernance/regime-de-pension/>,
 ou sur demande.

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

	31 décembre 2014	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
Augmentation de l'actif		
Revenus de placement	92 431 998 \$	60 356 418 \$
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	82 752 341	74 220 125
	175 184 339	134 576 543
Cotisations de l'employeur		
Services rendus au cours de l'exercice	20 738 534	20 892 005
Paiement spécial pour déficit du régime de pension	4 872 000	16 920 000
Cotisations des employés		
Services rendus au cours de l'exercice	6 867 069	6 583 976
Services passés	942 240	1 456 257
Transferts provenant d'autres régimes	3 315 315	1 773 638
	36 735 158	47 625 876
	211 919 497	182 202 419
Diminution de l'actif		
Versements de prestations de retraite	38 254 655	36 546 963
Versements de prestations de cessation d'emploi	2 171 674	3 854 224
Versements de prestations d'invalidité	102 641	101 256
Versements de prestations de décès	4 399 043	3 569 017
Frais d'administration	6 760 242	5 384 047
	51 688 255	49 455 507
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	160 231 242	132 746 912
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	1 334 319 958	1 201 573 046
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	1 494 551 200 \$	1 334 319 958 \$

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/direction-gouvernance/regime-de-pension/>, ou sur demande.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

	Pour l'exercice clos le	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite		
Prestations acquises	31 863 158 \$	30 705 876 \$
Coût financier	56 568 000	52 122 000
Perte liée à la modification des hypothèses	-	464 000
	88 431 158	83 291 876
Diminution des obligations au titre des prestations de retraite		
Versements de prestations de retraite	38 254 655	36 546 963
Versements de prestations de cessation d'emploi	2 171 674	3 854 224
Versements de prestations d'invalidité	102 641	101 256
Versements de prestations de décès	4 399 043	3 569 017
Gain actuariel	2 421 145	3 653 747
Gain lié à la modification des hypothèses	1 210 000	-
	48 559 158	47 725 207
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	39 872 000	35 566 669
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	1 035 040 000	999 473 331
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	1 074 912 000 \$	1 035 040 000 \$

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/direction-gouvernance/regime-de-pension/>, ou sur demande.

Renseignements additionnels

Le Régime de pension de la Banque du Canada est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui régleme la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujéti à l'impôt.

Pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages des retraités, adressez-vous au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada :

Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada

Morneau Shepell Inc.
1060, boul. Robert-Bourassa, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 4V3

entre 8 h et 18 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

employés actifs : **1 888 903-3308**
retraités : **1 888 588-6111**

bank-banque-canada@morneaushepell.com

Pour toute question relative à la paye ou toute plainte concernant le service à la clientèle, adressez-vous au Centre RH :

Centre RH

Banque du Canada
3^e étage
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

entre 10 h et 16 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

7766 (interne), **613 782-7766** (Ottawa)
ou **1 866 404-7766** (sans frais)

centrerh@banqueducanada.ca